



RÉSOLUTION 1

Faire vivre notre projet d'École avec les personnels

BILAN du CONGRÈS

La résolution « Faire vivre notre projet d'École avec les personnels », commande de la précédente direction de la CGT Éduc'action, a été écrite fin 2020 pour être soumise au congrès ordinaire qui devait se dérouler au printemps 2021. La crise sanitaire et les diverses mesures gouvernementales ayant rendu la tenue de ce congrès impossible, le texte initial fut repris, complété et réécrit afin de coller au mieux aux événements survenus dans le laps de temps écoulé. Ce long délai a donc certainement joué en défaveur du texte final qui s'est retrouvé plus long que prévu, plus lourd et certainement moins bien construit.

Ce texte avait pour objectif de réfléchir à notre démarche et nos actions syndicales afin de faire vivre au mieux notre projet d'École et de l'opposer plus concrètement à celui mis en place par les différents gouvernements visant à détruire le système actuel. Le document validé par la CEx nationale et transmis aux syndicats départementaux était constitué de 3 parties clairement définies : une première constituant la partie bilan des dernières années dans l'Éducation nationale et la Fonction publique, une seconde correspondant quasiment mot pour mot à nos revendications votées depuis plusieurs années et la dernière portant des pistes de travail pour développer notre action syndicale en se basant sur des expériences victorieuses, la nécessité de réinventer du collectif dans nos lieux de travail ou en portant des axes revendicatifs incontournables pour nos collègues.

La direction nationale a considéré ce texte comme complémentaire à celui de la résolution 2 sur notre outil syndical. Cette complémentarité a cependant engendré une certaine difficulté à maintenir les deux textes distincts et, parfois, il fut compliqué de ne pas voir certaines similitudes ou approches semblables.

La commande était aussi de produire un texte court, facilement utilisable par nos camarades et compréhensible par nos collègues et syndiqué-es, afin d'être utile à notre campagne des élections professionnelles de 2022. Dans cette optique, un document de 10 pages fut produit. Plus de 45 syndicats départementaux ont produit 997 amendements sur le texte proposé : 97 sur l'introduction, 336 sur la partie 1, 373 sur la partie 2 (celle sur nos revendications), 186 sur la partie 3 (celle portant l'objectif de la résolution) et 5 sur le glossaire. De longues séances de travail en commission d'amendement étaient donc à prévoir... Cette commission a rassemblé 21 camarades issus d'autant de syndicats départementaux, 8 femmes et 13 hommes. Deux longues séances (lundi et mardi soir) ont permis aux camarades d'étudier les 2/3 du texte. Il faut souligner l'excellente ambiance de travail de cette commission, avec des débats fournis mais menés dans un profond respect.

Face à l'immensité du travail à accomplir et la lourdeur de la tâche, mais aussi face au planning plus que contraint du congrès et de ses débats, le bureau du congrès s'est réuni le mercredi en fin de journée afin d'examiner la situation et les possibilités qui s'offraient à nous.

Rapidement, après de premiers échanges, il est apparu qu'il serait impossible au congrès et à la commission des amendements de mener à bien la globalité du travail d'étude du document d'orientation. Il est aussi apparu rapidement que cet échec était un échec collectif (de la commande à la présentation en passant par la rédaction). Dans ces conditions, et parce qu'il était plus serein de ne pas avancer vers un échec de plus mettant l'ensemble de notre organisation et des camarades en charge d'un tel projet en difficultés, le

bureau du congrès a pris la décision unanime de proposer au congrès de suspendre l'étude la résolution et d'organiser un grand débat en séance plénière autour de la résolution et des points de discussion survenus lors de l'étude des amendements, le tout afin de préparer un prochain texte autour de ces questions. Charge à la commission d'amendement de l'organiser au mieux et d'en faire une synthèse.

Les points portés au débat en séance plénière :

Partie I :

Notions de handicap-école inclusive-difficultés scolaires

École de la sélection/ École émancipatrice

Partie II

Revendications du lycée polytechnique-corps unique

Langues régionales

Place du numérique à l'École

Partie III

Convergence des luttes-modalités d'actions

Réappropriation de l'outil de travail (pédagogies)

Perte de sens des métiers-organisation collective...

Mise en œuvre de notre projet

Au regard des débats, il s'avère que cette résolution était certainement trop centrée sur le travail des seuls personnels enseignants. On peut aussi s'interroger sur l'accueil fait par les camarades à la troisième partie et ce qu'elle portait. Il fut également compliqué pour beaucoup de l'interroger et de la distinguer complètement de la résolution 2. D'où moins d'amendements et moins de débats sur les questions portées dans cette partie du texte. Cependant, sont ressorties les idées suivantes : la pédagogie peut aider à retrouver du collectif, certaines revendications comme le lycée polytechnique sont à porter et à enrichir car elles font échos à nos luttes actuelles, la formation est un outil indispensable.